

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

DEL-2021-51

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 9 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. JACQUES.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BAUD-GRASSET, GILLET, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 17

Représenté par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE THYEZ - RUE DES BOULEAUX TRANCHE 2 - CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS - MARCHE DE TRAVAUX

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser la 2^{ème} tranche des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, rue des Bouleaux, sur la commune de THYEZ.

L'état du projet terminé fait apparaître les besoins de mise en consultation des entreprises pour l'attribution du marché de travaux.

L'estimation, établie avant consultation, s'élève à 259.730,20 € H.T.

Après consultation par voie de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché, l'entreprise Guy CHATEL pour un montant de 256.997,60 € H.T, qui présente la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation.

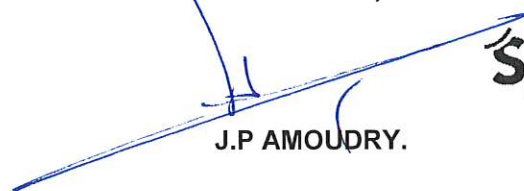


Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

